

## CAHIER DES CHARGES DES FORMATIONS DÉDIÉES À L'UTILISATION DU MEOPA

### Conditions

- Le(s) responsable(s) de la formation est(sont) chirurgien(s)-dentiste(s) ou médecin(s) titulaire(s) d'un DU de sédation par MEOPA ou un médecin(s) anesthésiste(s)
- Le candidat devra présenter une attestation de formation aux gestes d'urgence datant de moins de 5 ans.
- Le volet pratique et clinique devra être assuré par 1 formateur pour 10 à 12 candidats.

### Recommandations

- Le plan de gestion de risque édité par l'Afssaps recommande la présence d'une tierce personne.  
**Le conseil national de l'Ordre recommande vivement que la pratique de soins sous MEOPA soit réalisée avec l'aide d'une assistante dentaire.**

### Contenu de la formation

### Ventilation des cours

#### Théorie

- Définition de la sédation
- Définition et évaluation de l'anxiété
- Définition et évaluation de la douleur
- Manifestions neurophysiologiques de l'anxiété et de la douleur
- Accompagnement cognitivo comportemental et sédation
- Physiologie respiratoire
- Pharmacologie du protoxyde d'azote
- MEOPA en odontologie

#### Indications et contre indications

- Associations et interactions médicamenteuses
- Mésusages
- Risques environnementaux et toxicité pour le personnel - Inutilité de supplémentation en vitamine B12 pour le patient
- Protocoles d'administration
- Bonnes pratiques d'utilisation
- Monitoring, oxymètre
- Suivi post opératoire
  - Efficacité, tolérance et effets indésirables
- Historique et cadre médico-légal
  - Dossier médical, information et consentement éclairé
  - Respect des dispositions de l'AMM et du PGR

#### Pratique

- Description, installation, manipulation, et maintenance du matériel
- Fiche matériel
- Fiche de suivi opératoire
  - Utilisation des critères d'efficacité (succès et échecs), aux échelles de comportements, et aux critères de tolérance (effets indésirables graves, et mineurs)
- Simulation d'une administration
- Clinique : la formation inclura nécessairement une expérience pratique de l'administration du MEOPA

4 demi-journées

### Evaluation et contrôle de la formation

- L'organisme formateur devra répondre aux demandes d'évaluation du conseil national de l'Ordre